



La Ferté-Bernard

INTERVENTION M. REVEAU, Maire

**Conseil municipal
21 novembre 2023**

A l'ordre du jour de ce Conseil municipal nous aurons à délibérer sur plusieurs dossiers importants relatifs à des programmes qui nous engagent dans la durée.

Je pense notamment à celui de **l'attractivité** de la ville avec :

- Un **appel à projet** pour valoriser la base de loisirs avec une offre de restauration qualitative ouverte à l'année.

Le site retenu est idéalement placé pour à la fois répondre à l'attente des touristes de passage mais aussi à ceux qui fréquentent la base de loisirs à la journée l'été ou bien encore répondre aux attentes d'une clientèle locale, familiale et d'affaires.

Il s'agit de profiter d'une organisation exceptionnelle de la ville avec son harmonieuse proximité entre le centre ancien, les espaces culturels et sportifs, la base de loisirs puis l'Espace Naturel Sensible. La ville gardera évidemment la propriété du foncier qui est constitué par la butte de terre entre le MacDo et le mail de la Liberté ; butte qui sera à raser.

Pour autant, elle entend s'adresser à des professionnels qui candidateront avec un projet immobilier soigné face au plan d'eau et une restauration qualitative et complémentaire à l'offre actuelle dans un esprit par exemple de guinguette voire avec des spécialités régionales.

Par cet appel à projet, nous espérons véritablement conforter l'envie de venir à La Ferté-Bernard et éviter une évasion dans le secteur de la restauration.

- **Toujours pour une attractivité renforcée et une offre touristique complétée**, il s'agit de la cession d'une partie de l'espace qui accueillait le camping municipal.

Là encore, nous avons fait le choix de professionnels avec une équipe constituée à la fois de jeunes diplômés dans ce domaine alliés à une personne plus expérimentée.

Le projet présenté en municipalité, qui a ensuite été réexaminé en séance de travail, est celui d'une ambition progressive avec la perspective à terme de disposer d'une offre originale d'hébergements. **Progressive** pour être en capacité d'ouvrir dès que possible et de mesurer l'attente de la clientèle sur des offres diversifiées.

Originale en misant à terme sur des prestations de qualité qui se démarquent des autres campings en lui donnant une notoriété forte malgré que nous ne disposions pas des atouts comme la mer ou bien la montagne ; notre clientèle touristique est actuellement plus passagère.

- Enfin pour **l'attractivité**, une étude sur la valorisation de l'Hôtel Courtin de Torsay, qui est l'un des monuments emblématiques de notre Cité, mais dont l'utilité aujourd'hui est toujours à la recherche d'une destination.

De toute évidence, cette dernière sera culturelle ; encore faut-il s'assurer de sa pertinence avec le bâtiment ancien et son parc situé en plein centre ancien. Or ce parc est un lieu de passage dont il conviendrait de faire aussi un lien plus vivant. Comme notre Cité est labellisée Petite Ville de Demain (PVD) en considération de la richesse de son patrimoine nous pouvons recourir à des cabinets pour évaluer le potentiel de lieu prestigieux comme l'Hôtel Courtin de Torsay.

Il s'agit de redonner de la vie à ce bâtiment et par là-même de l'animation en centre-ville.

Cela pourrait passer par un centre de formation musical mais cette étude peut aussi nous conduire à réorienter nos choix sur d'autres activités culturelles.

Il s'agit de mener cette réflexion en lien avec d'autres sites comme Athéna qui dispose d'une équipe de techniciens et d'une salle de spectacles mais aussi des Halles Denis Béalet pour des représentations plus restreintes en public au rez-de-chaussée comme à l'étage sans oublier l'Escal et la diversité des pratiques artistiques qui y sont enseignées.

- Autres projets significatifs dans le **domaine de la jeunesse et du milieu associatif**.

Avec évidemment la réhabilitation du bâtiment du Coséc qui sert à la restauration des élèves, mais aussi pour le portage des repas au foyer-logement et aux personnes isolées ou bien encore pour les quelque 4 à 500 jeunes qui pratiquent tous les ans des activités à la base de loisirs.

Cet équipement accueille également de nombreuses associations pour leurs activités comme pour leurs réunions de travail entre bénévoles.

En outre, cette réhabilitation complète du restaurant, de l'hébergement et du hall d'entrée, et sa transformation pour améliorer l'accueil des milieux associatifs bénéficiera de travaux importants d'isolation et de performance énergétique.

En cela, il rejoint le 3^{ème} domaine d'importance à notre ordre du jour, celui de **l'environnement et des transitions énergétiques**.

D'abord, avec le gros travail réalisé sur la cartographie des zones dites d'accélération de production des énergies renouvelables.

Il s'agit là de prendre en considération la part que notre Ville et ses habitants pourraient prendre pour être moins liés aux énergies fossiles.

Notre part par rapport au département de la Sarthe, puis sur le périmètre régional.

L'objectif est d'identifier des espaces plus propices à ces productions et par conséquent de faciliter les démarches de porteur de projet.

Evidemment, il s'agit de ne rien imposer ni d'ailleurs de s'affranchir des règles d'urbanisme et je pense en particulier à La Ferté-Bernard aux zonages de son riche patrimoine historique. Mais il s'agit de contribuer à la production d'énergie renouvelable afin de préserver notre environnement et la santé des habitants.

Toujours au titre de l'environnement, vous connaissez tous le très gros chantier engagé sur la production de l'eau potable et sa distribution, désormais géré par un syndicat intercommunal. Mais vous connaissez aussi l'effort d'investissement de plusieurs millions d'euros pour le traitement et les réseaux d'eaux usées.

Sur le plan comptable, il s'agit de faire porter ces investissements et les coûts de fonctionnement à un budget annexe lequel doit s'équilibrer par les redevances facturées aux usagers.

C'est pour cela que le tarif de la redevance d'assainissement pour le plus grand nombre de Fertois et de Fertaises et d'activités économiques de notre territoire ne sera revalorisé que du coût des investissements –extension de la station et réseaux nouveaux et remplacés- soit de 0,0952 €/m³ soit pour un foyer de l'ordre de 11,42 € par an.

Par ailleurs, la décision qui vous est soumise est également de tendre vers une inversion de la redevance facturée selon le volume rejeté.

Cette inversion sera progressive afin que les usagers particuliers et économiques qui consomment le moins soient également moins facturés que ceux qui évidemment utilisent le plus le service. Il s'agit d'inciter à baisser les consommations ce que l'on constate d'ailleurs sur les dernières années ; bref il nous faut collectivement être plus sobre et plus équitable.